

Ma Communauté  
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 juillet 2022  
DELIBERATION n°2022\_07\_01

## INSTALLATION D'UNE NOUVELLE ELUE COMMUNAUTAIRE POUR LA COMMUNE DE CHAMBON

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	32	37	
<b>Quorum : 17</b>			
<b>Présents / Membres titulaires :</b>			
Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Pascale GRIS) – Gilles GAY - Raymond DESILLE – Micheline BERNARD - Christian BRUNIER - Walter GARCIA - Christophe RAULT – Pascal TARDY (a reçu pouvoir de Lydia BERETTI) - Anne Sophie DESCAMPS - Marie-France MORANT - François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYEAUX) – Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN - Florence VILLAIN - Eric BERNARDIN – Angélique PEINTRE – Nadia AUDEBERT - Alisson CURTY – Philippe BARITEAU – Jean Michel SOUSSIN (a reçu pouvoir de Emmanuel NICOLAS) - Pascale BERTEAU – Philippe BODET - Martine LLEU - Marylise BOCHE (a reçu pouvoir de Didier BARREAU) – Sylvie PLAIRE - Stéphane AUGÉ - Didier TOUVRON – Danielle BALLANGER – Thierry PILLAUD			
<b>Présents/ Membres suppléants :</b>			
Yannick BODAN, Françoise DURRIEU			
<b>Absents :</b>			
Barbara GAUTIER (excusée), Bruno CALMONT (excusé), Éric GUINOISEAU (excusé), Steve GABET (excusé), David CHAMARD (excusé), Matthieu CADOT (excusé), Jean Yves ROUSSEAU (excusé), Jean-Pierre SECQ (excusé), Laurent ROUFFET (excusé), Younes BIAR (excusé), Thierry BLASZEZYK Christelle GRASSO (excusée), Frédérique RAGOT (excusée)			

<b>Secrétaire de Séance :</b> Jean-Michel SOUSSIN	<b>Auteur de l'acte :</b> Jean GORIOUX, Président
<b>Convocation envoyée le :</b> 20 juillet 2022	<b>Télétransmission en préfecture le :</b> 29.07.22 n°: 017-200041614-20220726-2022_07_01-DE
<b>Affichage de la convocation le :</b> 20 juillet 2022	<b>Date de publication sur le site Internet :</b> Jeudi 4 août 2022

**INSTALLATION D'UNE NOUVELLE ELUE COMMUNAUTAIRE POUR LA COMMUNE DE CHAMBON**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code électoral et l'article L273-12 relatif aux dispositions spéciales s'appliquant aux communes de moins de 1 000 habitants,

**Vu** la délibération n°2020-07-01 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant installation du Conseil Communautaire,

**Considérant** que la population légale totale de la commune de CHAMBON en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 s'élève à 973 habitants (population municipale de 961 habitants),

**Monsieur le Président** rappelle aux conseillers communautaires que conformément à l'article L273-12 du code électoral, en cas de cessation du mandat d'un conseiller communautaire, il est remplacé par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive,

**Considérant** la vacance de poste d'adjoint au maire de la commune de CHAMBON suite à la démission de Monsieur Philippe PISSOT de son poste de 1<sup>er</sup> adjoint, démission acceptée par Monsieur le Préfet de Charente-Maritime par courrier du 24 juin 2022,

**Considérant** la démission de Monsieur Philippe PISSOT, élu de la commune de CHAMBON de son poste de conseiller communautaire, enregistrée le 6 juillet 2022, un siège devient vacant au sein du conseil communautaire,

**Considérant** la délibération n°2022-33 de la commune de CHAMBON, prise en date du 5 juillet 2022 et portant élection de Madame Nadia AUDEBERT en qualité de première adjointe au maire de la commune de CHAMBON,

**Considérant** que Monsieur Philippe PISSOT occupait la fonction de délégué titulaire au sein du Conseil Communautaire,

**Monsieur le Président** indique que **Madame Nadia AUDEBERT** est donc amenée à remplacer Monsieur Philippe PISSOT au sein du conseil communautaire.

Ces explications données, **Monsieur le Président** déclare **Madame Nadia AUDEBERT** installée en qualité de déléguée communautaire titulaire en remplacement de Monsieur Philippe PISSOT.

Le Président

Jean GORIOUX



Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
Fait à Surgères, le 28 juillet 2022  
**Le secrétaire de séance**

Jean-Michel SOUSSIN

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.